



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n° 2020/192/PREF/CAB du 13 novembre 2020
portant attribution de la médaille d'Honneur des sapeurs-pompiers
pour la promotion du 4 décembre 2020**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le décret n°2004-374 du 24 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs pompiers ;

VU le décret du 18 juin 2018 portant nomination de Madame Sylvie FEUCHER en qualité de Préfète déléguée auprès du Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de Guadeloupe, en outre représentant l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. ROCHATTE (Alexandre) ;

VU l'arrêté SG/SCI du 12 août 2020 portant délégation de signature à Madame Sylvie DANIELO-FEUCHER, préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU la demande de M. le chef du service territorial d'incendie et de secours de Saint-Barthélemy ;

À l'occasion de la promotion du 4 décembre 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers du Service Territorial d'Incendie et de Secours de Saint-Barthélemy, dont les noms suivent et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

- **Médaille de bronze**

NOM	PRENOM	GRADE
ALAYRANGUES	Gilles	Officier SPV
AUBIN	Yves	Sergent SPV
BRIN	Thierry	Lieutenant 1 SPP
CLAVIER	Frédéric	Sergent SPV
GREAUX	Michel	Adjudant SPV
MAXOR	Willy	Sergent SPP
QUESTEL	Alice	Sergent SPV
QUESTEL	Fabrice	Sergent SPV
RASSE	Aurélien	Sergent SPV
RIVIERE	Laurent	Sergent SPV
RIVIERE	Patrick	Sergent SPV

- **Médaille d'argent**

NOM	PRÉNOM	GRADE
BLANCHARD	Patrick	SPP sous-officiers
GENDREY	Bernard	Adjudant SPV
JAN	Sébastien	Adjudant SPV
RAMASSAMY	Richard	Adjudant chef SPV
VERMILLARD	Aude	SPP sous-officiers

- **Médaille d'or**

NOM	PRENOM	GRADE
LEPINAY	Christophe	SPP sous-officiers

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et le Chef de cabinet de la Préfète déléguée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le Représentant de l'État,
La Préfète déléguée



Sylvie FEUCHER

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.